

MODALITES

Location salle du CREF

Prêt ou Location de matériel

Modalités de prise en charge financière par le CDOS 53 des frais de réservations des salles du CREF. - A partir de Janvier 2019

Procédure à suivre :

Rappel : La prise en charge du CDOS 53 ne s'applique que sur les réservations de salles pour vos réunions statutaires.

1. Vous **réservez votre salle via le portail du CREF** (comme vous le faisiez jusqu'à présent)
2. Le **CREF vous facture** la prestation
3. Vous remplissez « **une demande de prise en charge des frais de location des salles** » que vous transmettez au CDOS accompagnée de la facture du CREF et de la convocation à cette réunion.
4. **Le CDOS vous envoie le remboursement** des frais si toutes les conditions sont respectées.

PRET ou LOCATION de MATERIELS DU CDOS 53

Le **nouveau catalogue de prêt ou location de matériel du CDOS** est sorti. Si vous êtes intéressés :

1. Vous devez **remplir et retourner** au CDOS **le formulaire de demande de réservation + la convention signée** (attention de bien prendre connaissance des conditions de prêt ou de location dans le catalogue)
Ces documents devront être accompagnés du règlement dans les cas d'une location.
2. Vous recevrez par mail une **confirmation de réservation**
3. Vous devrez alors **prendre rendez-vous** par téléphone au CDOS (02.43.67.10.30) quinze jours avant la date de la manifestation pour fixer la date et les modalités de retrait du matériel emprunté ou loué.